

Direction Générale des Services Départementaux

CONSEIL DEPARTEMENTAL de la DORDOGNE

Première conférence départementale des territoires

Lundi 6 juin 2016

De l'aménagement du territoire au développement des territoires,
pour une politique des solidarités territoriales

Mesdames, Messieurs les Présidents des intercommunalités
Monsieur le Président de l'Union des maires,
Monsieur le Président de l'association des maires ruraux,
Mesdames, messieurs les vice-Présidents,
Mesdames, messieurs les conseillers départementaux,

J'ai le plaisir aujourd'hui d'ouvrir la première conférence des territoires, réunissant les présidents (ou les exécutifs) des intercommunalités de Dordogne (au nombre de 26 aujourd'hui, 19 demain) et de tous les Conseillers départementaux.

Avec l'agrandissement des Régions, le couple Département/Intercommunalité est appelé à jouer un rôle majeur, comme acteur de proximité. Nous devons ensemble porter les politiques de développement des territoires, y compris sur le volet économique. Nous devons agir pour l'attractivité de notre département afin d'offrir aux jeunes un avenir sur notre territoire.

Cette conférence que j'ai souhaité mettre en place sera à la fois un outil de concertation et de dialogue afin de poser les enjeux et les stratégies de

développement des territoires, dans une vision départementale, et une instance chargée d'élaborer les contrats territoriaux de projets avec les EPCI.

J'ai proposé à l'assemblée départementale de créer cette conférence, lieu de concertation, d'échanges, pour plusieurs raisons que je souhaite partager avec vous aujourd'hui :

- Un lieu d'échanges pour construire l'avenir de nos territoires et de notre département
- Un lieu de dialogue pour bâtir ensemble les politiques des solidarités territoriales
- Un lieu d'action pour formaliser la future contractualisation entre le Département et chaque intercommunalité.
- Un lieu de cohésion pour bâtir un développement solidaire et égalitaire de la Dordogne en tout point de son territoire.

- **les orientations politiques** : assurer les missions de solidarité, conforter la politique du vivre ensemble -sport, culture, monde associatif- investir pour la Dordogne et pour son développement -économie, agriculture, tourisme : **créer de l'activité et de l'emploi et faire de la Dordogne une terre d'excellence environnementale** ;

- **le budget et soutien aux collectivités** : il traduit les orientations politiques et permet de préserver une capacité d'investissement, notamment pour soutenir les projets des communes et des EPCI dans le cadre de la nouvelle contractualisation.

- les projets du Département

- **Lascaux IV** : ouverture en décembre 2016 (environ 60 Millions €)
- **le THD** : le plus grand chantier pour la Dordogne (165 Millions d'euros sur 6 ans)
- **la nouvelle contractualisation** avec les communes et les intercommunalités : **80 millions d'euros sur 2016/2020 = 2 contrats, un contrat cantonal d'objectifs sur chaque canton, et un contrat de projets avec chaque EPCI, et une volonté de péréquation et de solidarité financière dans la répartition des enveloppes.**

Je ne veux pas une Dordogne à deux vitesses, je veux une Dordogne, où l'accès:

- à l'éducation,
- à l'emploi,

- au logement,
- à la santé,
- à la culture,
- aux sports, sera favorisé et déployé pour tous et partout !

A titre d'exemples :

- chaque Périgourdin, doit avoir à moins de 10 ou 15 km une Maison de Santé, quel que soit son lieu de résidence,
- chaque artisan devra pouvoir demain accéder à un village d'artisans à proximité de son habitation et de sa clientèle...
- chaque habitant doit pouvoir accéder à des infrastructures sportives et à une offre culturelle de proximité.

C'est cela que je vous propose de mettre en oeuvre dans le cadre des politiques des solidarités territoriales. La loi NOTRe, confère au Département cette compétence des solidarités territoriales et je compte bien l'exercer pleinement à vos côtés.

Le Département de la Dordogne, depuis 1994 a développé une politique d'aménagement du territoire **basée sur une contractualisation avec les communes à l'échelle de chaque canton**. Cette procédure, dénommée sous le terme de « contrats d'objectifs » aura permis pendant plus de vingt années **de soutenir un aménagement du territoire auprès des 557 communes du Département** avec la réalisation de plus de 10 800 opérations d'investissement. Ces opérations représentent à ce jour plus de 700 millions d'€ de travaux pour plus de 200 millions d'€ de subventions octroyées aux communes.

Je souhaite aujourd'hui définir une **nouvelle stratégie qui permettra de passer de l'aménagement du territoire au développement des territoires**. Il s'agit de définir un nouveau cadre contractuel avec le bloc communal, afin de poursuivre le soutien de l'investissement local des communes et des intercommunalités dans leurs missions d'aménagement du territoire et de développement des services de proximité.

Cette nouvelle politique s'inscrit pleinement, bien entendu, dans la continuité de la stratégie du Département portée auprès des communes depuis plus de 20 ans, notamment dans le cadre de la procédure des contrats d'objectifs.

Au-delà de l'évolution du contexte, cette nouvelle stratégie doit relever les défis majeurs, suivants :

- conforter et renforcer les attractivités de nos territoires
- assurer et permettre un développement économique des territoires
- améliorer et conforter mes services publics locaux dans un souci de proximité
- assurer un développement du territoire à l'échelle départementale, solidaire et égalitaire

Aussi, face à ces défis et enjeux et de manière à renforcer cet appui plus que jamais nécessaire auprès des communes et des EPCI, **il est proposé de développer une nouvelle contractualisation avec le bloc communal**. J'ai souhaité avoir, avec chaque intercommunalité, un contrat de projets, pour porter dans le cadre de priorités départementales, des projets avec vous afin de bâtir l'avenir de nos territoires ensemble.

Il s'agit de définir **une politique départementale des solidarités territoriales**, visant à assurer un développement concerté de nos territoires basé sur **des schémas départementaux d'aménagement et de développement des territoires**, qui s'attacheront à permettre la réalisation de projets structurants sur les territoires, comme :

- L'immobilier d'entreprises et les villages d'artisans
- Le foncier agricole
- Les maisons de santé
- Les équipements culturels et sportifs
- Les équipements jeunesse et enfance
- Le patrimoine et l'habitat
- Les équipements relatifs à la politique de l'eau
- Les équipements touristiques
- Les infrastructures (traverses, bourgs)

Je vous propose que cette nouvelle contractualisation puisse s'articuler autour d'une double contractualisation que vous présentera dans quelques instants, Cécile LABARTHE, Vice-Présidente en charge des solidarités territoriales.

Cette évolution **marque la volonté concrète du Département de son soutien aux communes et intercommunalités et de promouvoir avec elles une politique d'aménagement et de développement territorial économique, et social au service de tous les habitants.**